



HÔPITAL PRIVÉ VITRY

SERVICE DES SUITES DE COUCHES

LIVRET D'ACCUEIL





Bienvenue dans le service des suites de couches.

Nous sommes ravies de vous accueillir au sein de ce service. Vous vous trouvez actuellement au deuxième étage de la clinique des Noriets.

Afin que votre séjour se déroule au mieux, voici quelques indications sur le déroulement de celui-ci

TABLE DES MATIERES

I.	Administratif	3
	A. La chambre seule	
	B. Lit accompagnant	
	C. Acte de naissance	
	D. Wifi, Télévision	
II.	Organisation du service	5
	A. L'équipe de maternité	
	B. Les horaires de visite	
	C. Le ménage	
	D. Les repas	
	E. Quand et comment nous appeler une fois dans le service	
III.	Organisation des soins	7
	A. Examen et soins des mamans	
	B. Examen et soins des bébés	
	C. Allaitement maternel et artificiel	
IV.	Particularité des bébés hospitalisés en néonatalogie	9
V.	La sortie	9
	A. Sortie standard	
	B. Sortie précoce	



I. L'administratif

- - - - X

Votre arrivée en chambre nécessitera un passage à l'accueil central, se trouvant au rez -de -jardin (Etage: -1) pour régler les détails concernant votre entrée en chambre.

“

L'accueil est ouvert uniquement la journée de 9h à 19h

”

A. La chambre seule.



Si vous demandez une chambre seule, vous avez très certainement déjà fait les démarches (Chèque de caution, ...), mais si cela n'est pas déjà fait, il faut aller régler les derniers détails.

Les chambres seules peuvent ne pas être disponibles au moment de votre arrivée. Vous serez donc installés en chambre double et mis sur liste d'attente. Dès la libération d'une chambre seule, le changement sera effectué.

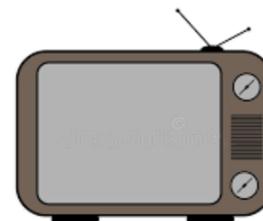
B. Le lit accompagnant

Le lit accompagnant est à demander à l'équipe soignante de l'étage, par contre les démarches administratives sont à faire auprès de l'accueil.

C. Wifi et télévision

L'accueil vous fournira un papier pour les codes WIFI.

Concernant la télévision, ils vous donneront une télécommande avec tous les renseignements nécessaires à son fonctionnement.



ATTENTION: l'équipe de maternité n'est pas en mesure de régler les problèmes liés à tout ceci même en pleine nuit.

D. L'acte de naissance

Le lendemain de l'accouchement, et en fin de matinée, vous pourrez aller chercher la déclaration de naissance au niveau de l'accueil.

L'obtention de l'acte de naissance se fait auprès de la mairie de Vitry-sur-seine dans les 5 jours qui suivent la naissance (dimanche et fériés exclus).



Vous aurez besoin de:

- la déclaration de naissance
 - vos papiers d'identité et ceux de votre femme
 - livret de famille si vous en avez un
 - la déclaration anticipée si vous l'avez faite au préalable
-

II. Organisation générale du service

A. L'équipe de maternité

Une équipe soignante sera présente **24h sur 24h** pour assurer un accompagnement quotidien afin de vous préparer au maximum à la sortie de la maternité et à débiter sereinement votre nouvelle vie avec votre enfant.

Elle est composée: d'une coordinatrice sage-femme, d'une sage-femme, d'une auxiliaire de puériculture, d'une aide-soignante ou infirmière. Le pédiatre, le gynécologue-obstétricien et l'anesthésiste sont de gardes 24h sur 24.

“

Des intervenants sont présents régulièrement:
psychologues, assistante sociale,
kinésithérapeute pour les bébés

”



B. La chambre seule

A l'exclusion de la fratrie, les enfants de moins de 15 ans **ne peuvent se rendre** dans le service.

Concernant les visites extérieures, elles sont **limitées à 2 personnes à la fois** en plus du conjoint et uniquement de **13h à 18h**.

En chambre seule

Votre conjoint peut être présent 24h/24.

En chambre double

Votre conjoint ne peut rester dormir sur place, les horaires de visite sont de 9h à 19h.

C. Ménage

Un agent de soin hospitalier est présent en journée pour la réfection de vos chambres et des locaux.

La réfection des lits se fait en journée.

D. Repas

Les horaires sont:

- Petit-déjeuner: 8h
- Déjeuner: 12h
- Collation: 15h30
- Dîner: 18h

Si vous avez choisi un menu premium, on vous fera choisir vos repas le matin pour le reste de la journée. Pour des questions d'hygiène, nous ne pouvons pas faire réchauffer vos propres plats dans le micro-onde du service.



E. Quand et comment nous appeler une fois dans le service

La journée une sonnette est à votre disposition en cas d'urgence ou si vous avez besoin d'aide.

Nous vous invitons à vous déplacer à la nurserie si vous avez besoin de biberon pour votre enfant

ATTENTION: on ne le laisse jamais seul dans la chambre, dans les couloirs TOUJOURS transporter votre bébé dans le berceau

La nuit, la sonnette est **réservée aux urgences** seulement.

Nous vous invitons à appeler aux numéros mis à disposition en cas de besoin:

- Pour contacter la **sage-femme/Infirmière**: 01 45 59 55 15
 - Pour contacter l'**auxiliaire**: 01 45 59 55 13
-

III. Organisation des soins

A. Examen clinique journalier maman

Chaque jour, une sage-femme pratiquera un examen clinique. N'hésitez pas à poser l'ensemble de vos questions à ce moment-là. Cette examen sera fait dans la matinée (mais selon l'activité la sage-femme peut passer l'après-midi).



“

Si votre situation nécessite le passage de l'obstétricien de garde, celui-ci passera le matin.

Si vous en faites la demande, celui-ci est disponible 24h/24.

”

La prise en charge de votre douleur

Il est important de soulager votre douleur dès le début de votre arrivée en suite de couche. 12% des douleurs chroniques sont liées à des douleurs aiguës dans le post-partum immédiat.

Ainsi l'ensemble de l'équipe sage-femme et anesthésie vous recommande **de prendre en systématique les antalgiques mis à votre disposition dans le pilulier** si vous avez eu une césarienne ou une suture au niveau du périnée mais également si vous en ressentez le besoin.

Règles d'Or:

- **Signaler toute allergie** à un médicament
- **Ne pas attendre que la douleur s'installe**, signalez-la au plus vite, nous vous donnerons des antalgiques plus forts.
- Tous les antalgiques que nous vous donnons sont **compatibles avec l'allaitement maternel.**

B. Examens et soins nouveau-nés

Les soins du nouveau-né (soins du cordon et du visage, vitamines, ...) sont effectués **quotidiennement avec l'aide de l'auxiliaire de puériculture en nurserie.**



Celle-ci vient vous voir dans votre chambre quand c'est votre tour de venir en nurserie. Les soins ont lieu en matinée.



Le bain:

Celui-ci est un soin qui fatigue beaucoup les nouveau-nés, il sera donc fait le lendemain de la naissance (J1) et au 2ème ou 3ème jour de vie (le jour de naissance étant considéré comme J0).



Les examens pédiatriques en maternité:

Ils sont effectués par la sage-femme le jour de la naissance, puis au 1er jour de vie (J1) et le jour de la sortie par le pédiatre.

C. L'allaitement maternel et artificiel

La sage-femme et l'auxiliaire de puériculture sont présentes jour et nuit pour vous aider dans l'apprentissage:



- des mises au sein (rythme des tétées, positionnement, conseils, tire-lait si besoin, prise en charge de la montée de lait ...)
- de l'allaitement artificiel (rythme des tétées, quantité à prendre, positionnement, ...)

Appelez-nous, nous sommes là pour vous guider et vous aider.

IV. Cas particulier des bébés hospitalisés en néonatalogie

Dès que votre premier lever est effectué avec succès, vous pourrez descendre au rez-de-chaussé en secteur de néonatalogie pour voir votre enfant.

Une chaise-roulante peut vous être mise à disposition, n'hésitez pas à nous la demander.

V. La sortie

La sortie de la maternité doit s'organiser en avance. **Le J0 ou C0 est considéré comme le jour de l'accouchement.**

“

Pour la naissance d'un seul bébé, en l'absence de surveillance spécifique de celui-ci et en l'absence de complications pour la mère, la durée maximale d'hospitalisation recommandée par la HAS est de:

- 96 heures après un accouchement par voie basse (J4)
- 120 heures après un accouchement par césarienne (C5)

“

A. Sortie standard

A la Clinique des Noriets, nous pratiquons des sorties standards:

- à J3 pour une patiente accouchée voie basse
- à C4 pour une patiente accouchée par césarienne

ATTENTION: ceci est sous condition qu'il n'y ait aucune complication chez la mère ou l'enfant et que vous ne présentiez aucune pathologie nécessitant une surveillance supplémentaire

Sage-femme à domicile:

Il est important de prévoir un suivi par une sage-femme à domicile, celle-ci peut passer **2 fois** dans les 12 jours qui suivent l'accouchement.

Une personne responsable du **PRADO** (Programme de Retour A Domicile) peut vous appeler à ce sujet, sinon à vous de faire la démarche.

B. Sortie précoce

Une sortie précoce peut être envisagée sous **plusieurs conditions**. Des **critères stricts** sont à respecter et leur évaluation se fera le jour de la sortie par la sage-femme et le pédiatre.

Une sortie précoce est définie comme toute sortie de maternité :

- entre 48 heures et 72 premières heures après un accouchement par voie basse
- entre 72 heures et 96 premières heures après un accouchement par césarienne

Sage-femme à domicile OBLIGATOIRE:

Il faut de plus prévoir qu'une sage-femme passe à votre domicile **dans les 24 heures** qui suivent votre sortie. Nous vous demanderons avant la sortie son nom et ses coordonnées.

Si vous souhaitez ce mode de sortie nous vous invitons à en parler dès le premier jour d'hospitalisation à la sage-femme présente dans le service.

L'équipe de maternité vous souhaite un bon séjour parmi nous.

Pour satisfaire au mieux vos besoins, la clinique met en place un questionnaire de satisfaction, n'hésitez pas à le remplir pour nous faire remonter toutes les remarques positives ou négatives sur l'ensemble du service.
